

## **Les tendances et les déterminants de l'avortement provoqué en Afrique Centrale : effet de composition ou effet de performance, Cas du Congo Brazzaville et du Gabon.**

Au Congo et au Gabon, sauf pour des fins thérapeutiques, l'interruption volontaire d'une grossesse est un acte légalement interdit, mal considérée du point de vue social et interdite au niveau religieux. D'après les deux EDS de ces pays, les proportions des femmes qui ont eu au moins un avortement provoqué, sont passées de 13% en 2005 à 23% en 2011 au Congo et de 15% en 2000 à 23% en 2012 au Gabon. Ces chiffres laissent à croire que l'évolution de cette pratique devient très inquiétante et ne cesse de prendre d'ampleur dans la santé reproductive des femmes. L'objectif principal de cette communication est de rechercher les sources de changement et les facteurs explicatifs de l'évolution de l'avortement provoquée à partir des données des EDS I et II du Congo et du Gabon. Les analyses descriptives et explicatives seront faites par la méthode de décomposition et de la régression logistique.